



# MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE  
Service Juridique

## ARRETE DU MAIRE N° 55.2026

PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR ROMAIN GELLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
COMITE DES JUMELAGES

**Le Maire de la commune de Montmorency, Monsieur Maxime THORY,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-25,

VU les statuts du Comité des Jumelages de la ville de Montmorency,

CONSIDERANT que selon l'article 10 de ces statuts, il convient de désigner deux conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Jumelages,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Monsieur Romain GELLER, Conseiller Municipal, est désigné pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Jumelages pour la durée de son mandat.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le registre des arrêtés et notifié à l'intéressé.

Un exemplaire de cet arrêté sera adressé aux :

- Sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles
- Comité des Jumelages.

Fait à Montmorency, le 14 avril 2026

Transmis en S/Pref. le	: 15 AVR. 2026
Publié le	: 16 AVR. 2026
Affiché le	:
Notifié le	:

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency, le \_\_\_\_\_

Pour le maire  
et par délégation,  
Le D.G.A.S.



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

